



construction bois demotable à 1cm d u mur privatif reglementation

Par **thyphaine**, le **27/01/2023** à **13:57**

propetaire d'une maison dont un mur privatif est en limite de propriété, le propriétaire d'a coté s'est permis sans m'en parler ni me demmander l'autorisation de construire un abri bois soit disant démontable à 1 cm environ de mon mur privatif

je ne peux prendre aucune photo de mon mur ou il y a deux fenetres si je suis désireuse de vendre ce bien

et cet abri pour barbecue ne me plait pas il est parfaitement visible lorsque je regarde la façade de ma maison en pierre de taille, je souhaite garder le style de cette vieille maison

quel est la reglementation à ce sujet ? puis je demander la démolition de cet abri ? et sous quel Motif ?